

**NORMANDIE EQUINE VALLEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-13

**REUNION DU 2 JUIN 2023
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022**

Réunis le 2 juin 2023 à 11h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'en raison de la cyber-attaque qui a touché le syndicat mixte en décembre 2022, la réunion du comité syndicale prévue initialement le 16 décembre a été annulé,

CONSIDERANT que le PV conservé sur le réseau informatique de la Région Normandie a été inaccessible jusqu'à restitution des fichiers au syndicat par la Région en mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver les termes de ce PV par les membres du syndicat,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 19 octobre,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 19 octobre 2022.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20230602-2023-13-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

ANNEXE 1
Procès-verbal du comité syndical de Normandie Équine Vallée
Du 19 octobre 2022

Réunis le 19 octobre 2022 à 14h00, sous la présidence de Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Madame CHERRIERE remercie les élus pour leur présence pour ce comité syndical en visio.

Messieurs HEBERT et PREHU présentent le rapport d'activité 2021 et les projections d'activités 2022 de l'ANSES.

Monsieur AUDIGIE présente le rapport d'activité 2021 et les projections d'activités 2022 du CIRALE.

1 – Adoption du PV du comité syndical du 28 juin 2022

Le procès-verbal du comité syndical du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2– Modification du règlement intérieur : organisation des comités syndicaux en visioconférence

Madame LEMOINE rappelle que le RI avait déjà été modifié en 2019. Cette nouvelle modification vise à autoriser l'organisation des réunions du comité syndical en visio conférence. Elle porte sur 2 articles.

Madame LEMOINE explique que les séances en présentiel restent nécessaires notamment pour les points budgétaires.

Madame GADY-DUQUESNE et Monsieur JEANNENEZ valident la possibilité de la visioconférence et le présentiel pour les éléments financiers.

Madame CHERRIERE valide le fait que la visio permet à un plus grand nombre de participer au comité syndical.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

3 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le CIRALE en vue de la réalisation de travaux dans la salle scanner et à KINESIA

Madame CHERRIERE informe que ce point a été abordé par Monsieur AUDIGIE lors de sa présentation.

Accusé de réception en préfecture
04/2023-54016-2023-0101
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Madame LEMOINE explique que ces travaux n'auront pas d'impact financier sur le syndicat mixte. En revanche, il est convenu que Monsieur RENAULT assistera Monsieur AUDIGIE pour le suivi des travaux.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le CIRALE en vue de la réalisation de travaux dans la salle scanner et à Kinésia est adoptée à l'unanimité.

4 – Avenant à la convention d'AOT du CIRALE

Madame LEMOINE rappelle qu'un avenant avait été adopté pour intégrer KINESIA dans la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Madame LEMOINE explique que les gîtes de Madame CHILTZ sont transformés en logements de fonction pour les agents ENVA, la maison historique accueillant les étudiants. L'avenant intègre les nouveaux logements dans le cadre de la convention d'AOT en lieu et place des chalets qui sont détruits pour les besoins du chantier.

Par ailleurs, l'avenant intègre également une formule de révision des loyers, qui n'était pas prévue dans la convention initiale, pour donner suite aux remarques de la magistrate en charge du contrôle de la chambre régionale des comptes.

L'avenant à la convention d'AOT du CIRALE est adoptée à l'unanimité.

5 – Avenant à la convention d'AOT de l'ANSES

Madame LEMOINE explique que la révision porte sur le descriptif des biens occupés et apporte les modifications suivantes :

- Suppression de l'occupation de l'ancienne salle d'autopsie de l'ANSES qui doit être détruite dans le cadre du chantier ;
- Suppression de l'occupation de la maison historique qui est désormais intégrée dans l'AOT de l'ENVA.

L'avenant à la convention d'AOT de l'ANSES est adopté à l'unanimité.

6 – Convention SAFER : activation de la 3ème phase et sollicitation d'une subvention à la Région

Madame LEMOINE rappelle qu'en 2018 une convention a été signée avec la SAFER pour acquérir des terrains au bénéfice du syndicat mixte. Les 2 premières phases ont été réalisées. Il reste la 3ème phase qui consiste en l'acquisition de la totalité des parcelles ZI 21, 23, 34, 35, 62 et 72.

Madame LEMOINE précise que la SAFER demande le préfinancement de l'opération foncière.

Madame LEMOINE précise que cette 3ème phase avait été demandé à la SAFER en 2021 car le nombre de chevaux va fortement augmenter sur le site pour arriver à terme à la présence de 40 chevaux environ.

L'activation de la 3ème phase de la convention SAFER, le principe du préfinancement de l'opération foncière engagée par la SAFER ainsi que la sollicitation d'une subvention à la Région sont adoptés à l'unanimité.

7 – Plan de financement projet campus : demande complémentaire à la Région

Madame LEMOINE rappelle que la première consultation a été lancée en janvier 2022.

Madame LEMOINE explique que la Région répond positivement au besoin de financement complémentaire afin de couvrir le pote d'aléas.

Madame LEMOINE alerte sur le fait que cette subvention complémentaire n'est pas suffisante pour financer EVE qui est en option dans les marchés. Elle précise par ailleurs qu'il a été demandé à la MOE de trouver des pistes d'économies.

Madame CHERRIERE confirme que l'équipe de MOE est challengée régulièrement. Elle précise également que le Fonds Eperon pourrait être sollicité si des crédits sont encore disponibles.

Madame LEMOINE rassure sur le calendrier qui est pour le moment tenu pour une rentrée fin 2024.

Le plan de financement prévisionnel du projet campus équin est adopté à l'unanimité.

8 – Acquisition maison CHILTZ

Madame CHERRIERE précise que ce bien est le dernier de la famille CHILTZ dans ce secteur.

Madame LEMOINE ajoute que Madame CHILTZ souhaite partir de la commune.

Madame LEMOINE rappelle que ces acquisitions permettent de posséder une unité foncière, d'éviter des conflits de voisinage mais également intégrer d'autres logements de fonction sans avoir de construction à réaliser.

Madame LEMOINE explique que l'estimation à 330 000€ est cohérente.

Madame CHERRIERE souhaite rédiger un courrier auprès de la famille pour les remercier sur les échanges et la réalisation du projet du syndicat mixte.

Madame CHERRIERE rappelle que le sujet des acquisitions immobilières n'est pas terminé car la famille LECARDINAL est toujours présente.

La délibération relative à l'acquisition de la maison d'habitation de Madame CHILTZ est adoptée à l'unanimité.

9 – Projet Saint Contest : adoption d'un plan de financement actualisé

Madame LEMOINE explique que le projet a pris du retard du fait de la nécessité de relancer une deuxième consultation. Le budget n'étant pas finalisé, il a été décidé, en accord avec les membres du bureau, de notifier les lots attribués à concurrence des fonds obtenus. Un financement complémentaire auprès du Fonds Eperon et de l'ensemble des financeurs sera opéré.

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20230602-2023-13-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Madame CHERRIERE confirme qu'une demande sera faite auprès du Fonds Eperon.

Le plan de financement prévisionnel du projet d'extension de la plateforme est adopté à l'unanimité

10 – Création du poste de chargé de mission

Madame LEMOINE précise que l'équipe est composée de 5 personnes soit 4,5 ETP dont 3 embauches en direct à 100% : Caroline VERSEPUY, Manon BONNAL et Alexia LEMOINE ainsi que 2 mises à disposition : Vincent RENAULT à 100% et Oriane CHOLET à 50%.

Madame LEMOINE explique que la réorganisation de la DARM au sein de la Région a généré la suppression du poste occupé par Oriane, prévoyant une MAD à hauteur de 50%. Au vu des activités du syndicat mixte, le poste de chargé de mission peut être ouvert à 100% au sein du syndicat mixte.

La création du poste de chargé de mission est adoptée à l'unanimité.

11 – Modification de la délibération RIFSEEP

Madame LEMOINE explique que cette modification est liée au recrutement du poste de chargé de mission sur le profil d'ingénieurs. La délibération actuelle ne possède pas ce grade donc il s'agit d'une modification dans le cadre du futur recrutement.

La modification de la délibération du RIFSEEP est adoptée à l'unanimité.

12 – Retour du contrôle URSSAF

Madame LEMOINE explique que le contrôle URSSAF s'est déroulé uniquement sur examen de pièces sans visite sur site. L'URSSAF n'a aucune remarque à formuler à l'endroit du syndicat.

Madame LEMOINE remercie Caroline VERSEPUY pour les missions liées à ce contrôle.

13 – Calendrier

Madame CHERRIERE évoque que la pose de la première pierre à Goustranville s'est très bien déroulée et a remporté un franc succès.

Madame LEMOINE explique que Normandie Equine Vallée sera représenté à la FENO 21 au 23 octobre à CAEN avec LABEO et l'ANSES qui auront du personnel sur place.

Madame LEMOINE rappelle que la pose de la première pour l'extension de la plateforme de Saint Contest se tiendra le 25 novembre prochain.

14 – Questions diverses

Madame LEMOINE explique qu'il faut fixer une date mi-décembre pour le débat d'orientation budgétaire 2023 et une décision modificative sur le budget 2022.

Madame CHERRIERE remercie les équipes pour la mise en place de la visio.

Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 16 décembre de 14h à 16h à Goustranville.

La séance est levée à 15h00.

La Présidente de Normandie Equine Vallée

Malika CHERRIERE